



FONDATION RENÉ CASSIN  
Institut International des Droits de l'Homme  
International Institute of Human Rights



Friedrich Naumann  
STIFTUNG

FÜR DIE FREIHEIT



Formation

# Le procès pénal international

Bamako, 5-10 février 2018

5<sup>ème</sup> session de formation en droit international  
des droits de l'homme, droit international pénal  
et droit des réfugiés

Ecole de Maintien de la Paix  
Alioune Blondin Bèye

Arwork by greeneye-design.com

Toutes les informations sur [www.fnfwestafrica.org](http://www.fnfwestafrica.org)  
[www.facebook.com/fnfwestafrica](https://www.facebook.com/fnfwestafrica) | [dakar@fnst.org](mailto:dakar@fnst.org)



Freiheit .org  
[fnfwestafrica.org](http://fnfwestafrica.org)

## Contexte

La situation politique, sécuritaire et humanitaire au Mali s'est détériorée à partir de mai 2014 suite aux incidents survenus à Kidal. Des centaines de milliers de personnes, parmi lesquelles des retournés et des rapatriés ainsi que des déplacés internes et des réfugiés maliens ont toujours besoin de protection. Des violations et abus des droits de l'homme, aggravés par les difficultés d'accès à la justice, continuent d'être enregistrés dans tout le pays et particulièrement au nord.

Suite à ces violations flagrantes des droits de l'homme et du droit international humanitaire, il appartenait à l'Etat malien de garantir un accès à la justice pour toutes les victimes. En effet, au regard du droit international et pour se conformer à son obligation de protéger, l'Etat doit assurer à ceux qui affirment être victimes d'une violation des droits de l'homme et/ou du droit international humanitaire l'accès effectif à la justice, dans des conditions d'égalité.

Eu égard au principe de complémentarité qui régit la justice pénale internationale, la responsabilité principale de juger incombe, en premier lieu, aux autorités judiciaires maliennes. Ce n'est que dans l'hypothèse où les juridictions maliennes manqueraient de volonté ou de capacité de juger les responsables des crimes internationaux commis dans le pays que la justice pénale internationale peut alors intervenir pour permettre aux victimes un accès à la justice.

En signant et ratifiant le Statut de Rome, instituant la Cour Pénale Internationale (CPI), le Mali s'est accordé à la reconnaissance de cette juridiction permanente et universelle susceptible de mettre en cause ses ressortissants et dirigeants. La question reste ouverte de savoir si les autorités maliennes ont la volonté politique, mais aussi si l'Etat du Mali a les capacités de juger les auteurs de crimes de masses en parvenant à un processus de justice impartial, équitable, efficace et indépendant, seul à même de satisfaire le droit des victimes à la justice et à la réparation.

La CPI, en vertu de l'article 1<sup>er</sup> du Statut de Rome, devra compléter la justice malienne, afin de poursuivre et de sanctionner les auteurs de crimes relevant de sa compétence. Il convient de préciser que la CPI ne peut agir isolément. Son travail de justice ne sera efficace qu'avec la collaboration des autres acteurs de la société internationale, notamment les Etats et les Nations Unies. Il s'agit pour la CPI de relever le défi de la promotion d'une justice internationale efficace et impartiale fondée sur la lutte contre l'impunité des crimes les plus graves (génocide, crimes contre l'humanité, crimes de guerre, torture, disparitions forcées), en contribuant à restaurer le respect de la dignité humaine et de la règle de droit dans nos sociétés.



# Programme de la session

## Lundi 5 février

08h30 – 10h30 **Droit international des droits de l'homme** – Sébastien Touzé

10h30 – 11h00 *Pause-café*

11h00 – 13h00 **Droit international des droits de l'homme** – Sébastien Touzé

---

13h00 – 14h30 *Pause déjeuner*

---

14h30 – 17h30 **Droit international pénal** : Les incriminations et les règles de droit pénal général applicables – Fatoumata D. Diarra

## Mardi 6 février

08h30 – 10h30 **Cérémonie d'ouverture**

10h30 – 11h00 *Pause-café*

11h00 – 13h00 **L'interdiction de la torture et des mauvais traitements** : l'exemple du Comité des Nations unies contre la torture – Sébastien Touzé

---

13h00 – 14h30 *Pause déjeuner*

---

14h30 – 17h30 **Droit international pénal** : La coopération en matière de procès pénal international – Fatoumata D. Diarra

## Mercredi 7 février

08h30 – 10h30 **Droit des réfugiés** : Statut du réfugié – Julian Fernandez

10h30 – 11h00 *Pause-café*

11h00 – 13h00 **Droit international pénal** : Les juridictions spécialisées internationalisées et la CPI, complémentarité ou concurrence ? – Fatoumata D. Diarra

---

13h00 – 14h30 *Pause déjeuner*

---

14h30 – 17h30 **Droit international pénal** : Les poursuites devant les juridictions nationales – Isabelle Moulier

## Jeudi 8 février

- 08h30 – 10h30 **Droit international humanitaire** – Éric David
- 10h30 – 11h00 *Pause-café*
- 11h00 – 13h00 **Droit des réfugiés** : Statut du réfugié – Julian Fernandez
- 
- 13h00 – 14h30 *Pause déjeuner*
- 
- 14h30 – 17h30 **Droit international pénal** : Les victimes et témoins dans le procès pénal international – Isabelle Moulier
- 18h00 – 20h00 **Projection de film et discussions** – en partenariat avec Ciné Droit Libre, **suivi d'un cocktail**

## Vendredi 9 février

- 08h30 – 10h30 **Droit international humanitaire** – Éric David
- 10h30 – 11h00 *Pause-café*
- 11h00 – 13h00 **Droit des réfugiés** : Le principe de non-refoulement – Julian Fernandez
- 
- 13h00 – 14h30 *Pause déjeuner*
- 
- 14h30 – 17h30 **Droit international pénal** : L'immunité de juridiction dans le procès pénal international – Isabelle Moulier

## Samedi 10 février

- 09h00 – 10h00 **Test final**
- 10h30 – 11h00 *Pause-café*
- 
- 13h00 – 14h30 *Pause déjeuner*
- 
- 15h00 – 18h00 **Conférence de clôture** animée par Yvon Christian Elega  
Lieu : Cour Constitutionnelle **Cérémonie de clôture** présidée par Manassa Danioko,  
Présidente de la Cour constitutionnelle du Mali  
**Remise des certificats**  
**Cocktail**

# Intervenants

## Sébastien Touzé

Sébastien Touzé est Professeur à l'Université Panthéon Assas (Paris II), Directeur de la Fondation René Cassin et membre (Rapporteur) du Comité contre la Torture des Nations Unies. Il fut également Secrétaire Général de la Société française pour le droit international pendant trois ans. Docteur en Droit de l'Université Panthéon-Assas (Paris II), il a largement publié sur le droit international des droits de l'homme et sur le système européen de protection des droits de l'homme. Le Professeur Sébastien Touzé a dirigé plus de 10 ouvrages, le dernier étant : « La Cour européenne des droits de l'homme – une confiance nécessaire pour une autorité renouvelée ». Depuis 2006, il a participé à plus de 20 colloques et conférences qui se sont tenus en France et à l'étranger. Le Professeur Touzé donnera la conférence inaugurale et le cours de droit international des droits de l'homme.



## Fatoumata D. DIARRA

Après avoir exercé en tant que juge d'instruction au Tribunal de 1<sup>ère</sup> Instance de Bamako et de Koulikoro, Fatoumata D. Diarra fut nommée Juge ad litem au Tribunal Pénal International pour l'Ex-Yougoslavie puis Juge à la Cour Pénale Internationale dont elle en deviendra la Vice-Présidente du 11 mars 2009 au 10 mars 2012. Elle exerça ensuite les fonctions de Conseiller à la Cour Constitutionnelle du Mali jusqu'au 10 novembre 2014. Fatoumata D. Diarra exerce aujourd'hui en tant que Magistrat de grade exceptionnel et est Présidente du Conseil de l'Université des Sciences Juridiques et Politiques de Bamako. Son expertise de juge dans de nombreuses juridictions internationales et nationales la conduit à publier de nombreux articles et études principalement en droit international pénal et droit international des droits de l'homme. Elle dispensera une série de cours de droit international pénal.



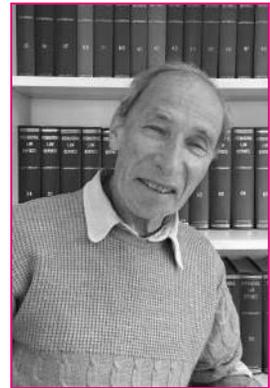
## Julian FERNANDEZ

Professeur à l'Université Panthéon-Assas, Directeur du Centre Thucydide (analyse et recherche en relations internationales), Julian Fernandez s'intéresse notamment au droit international pénal, une matière qu'il enseigne dans plusieurs universités. Il a publié de nombreux articles et ouvrages sur le sujet, dont un commentaire article par article du Statut de Rome (Pedone, 2012, prix de l'Institut). Il dirige également la chronique « juridictions pénales internationales » de l'Annuaire français de droit international. Il dispensera la série de cours sur le droit des réfugiés.



## Eric DAVID

Titulaire de charges d'enseignement depuis 1973, Eric David est depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2009, « professeur émérite » de droit international public à l'Université libre de Bruxelles, où, après avoir effectué l'ensemble de son cursus universitaire, il continue à dispenser, avec son successeur, des parties du cours de droit des conflits armés. Entré comme chercheur au Centre de droit international en 1968, il a dirigé le Centre de 1996 à 2000 et le préside depuis fin 2002. Il a dirigé le Master complémentaire en droit international de 1996 à 2009. Il est, par ailleurs, membre de la Commission internationale humanitaire d'établissement des faits (1<sup>er</sup> Prot. de 1977 addit. aux Conv. de Genève de 1949, art. 90) depuis 2007. Expert en droit des conflits armés et en droit pénal international, il a publié plusieurs ouvrages et recueils de textes ainsi que des dizaines d'articles scientifiques dans des revues de droit international, belges et étrangères. Il a, par ailleurs, effectué des missions à l'étranger pour le compte d'ONG (Amnesty International, Association internationale des Juristes démocrates, Commission internationale des Juristes), et rédigé des consultations juridiques pour les Nations Unies ainsi que divers acteurs non étatiques. Il est aussi intervenu en qualité de conseil pour divers Etats dans des affaires portées devant la Cour internationale de Justice de La Haye et comme amicus curiae devant le TPIR. Il enseignera le droit international humanitaire lors de cette session de formation.



## Isabelle MOULIER

Isabelle Moulier est Maître de Conférences en droit public à l'École de Droit de l'Université d'Auvergne et enseigne le droit international public, le droit international pénal, le droit international humanitaire et le droit des organisations internationales. En plus de ses activités académiques, Isabelle Moulier est Juge-Assesseur nommé par le HCR à la Cour Nationale du Droit d'Asile. Auteur de nombreuses publications, elle est également amenée à intervenir et à enseigner dans des événements scientifiques en France et à l'étranger. Elle sera chargée du cours fondamental de droit international pénal et d'un cours thématique sur les violences sexuelles en situation de conflit et post-conflit. Elle donnera une série de cours de droit international pénal.



## Yvon Christian ELENGA

Yvon Christian ELENGA est le Recteur de l'Institut de Théologie de la Compagne de Jésus d'Abidjan, Côte d'Ivoire. Professeur de théologie, il enseigne également à l'Institut Catholique Missionnaire d'Abidjan et est membre du Centre d'Étude et de Prospective Stratégique de Paris. Il est également amené à intervenir lors de conférences et de colloques en Afrique. Il présentera le rapport de synthèse de la session de formation.



# Informations pratiques

## Lieu des cours

Les cours se tiendront à l'Ecole de Maintien de la Paix Alioune Blondin Bèye (EMP), Hamdallaye ACI, Bamako.

## Inscriptions

L'inscription est obligatoire pour accéder aux cours, à la restauration et recevoir le certificat de réussite ou l'attestation de participation. Les droits d'inscription sont de 65 500 FCFA.

Les participants doivent s'acquitter de leurs obligations administratives le dimanche 4 février 2017 à partir de 11h00 à l'Ecole de Maintien de la Paix, munis de leur lettre d'admission.

## Hébergement

L'EMP dispose de 70 chambres climatisées au prix de 30.000 FCFA / nuitée.

Pour toute information, prière de contacter M. Adama Kanté  
+223-66203168 / adamfoun@yahoo.fr

## Certificats et attestations de présence

Au terme de la session, un test d'évaluation à choix multiple élaboré par les intervenants sera soumis aux participants pour sanctionner leur niveau de connaissance. Les auditeurs qui auront réussi ce test se verront délivrer un certificat de réussite. Ceux qui auront échoué recevront une attestation de présence.

## Secrétariat

Le secrétariat de la session est situé :  
Ecole de Maintien de la Paix Alioune Blondin Bèye (EMP)  
Hamdallaye ACI, Bamako.

Il sera ouvert à partir du dimanche 4 février et ce pour toute la durée de la session.

## Contacts

Fondation Friedrich Naumann pour la Liberté  
48, rue Léon Gontran Damas, Fann Résidence, Dakar

Tél. : +221 – 33 869 64 16  
Email : khady.diop@fnst.org